



Vérifier les dates limite d'utilisation des produits et mettre à jour régulièrement une fois par mois le contenu par une personne référente

**Tout soin donné doit être noté sur une fiche ou un cahier de soins (nom de la victime, date et heure du soin, nature du soin, siège des lésions, nom du secouriste)**

## Matériel

- Gants jetables en nitrile, vinyle et de différentes tailles
- Pince à échardes jetable
- Ciseaux jetables
- Sachets plastiques pour jeter les pansements,
- Kit membre sectionné (doigt ou main)
- Papier absorbant (pour poser le matériel de soin – zone propre)
- Couverture de survie

## Produits

- Sérum physiologique (dosettes) pour lavage oculaire
- Gel hydro-alcoolique (pour désinfecter les mains des secouristes)
- Antiseptique cutané non coloré type Chlorhexidine ou Dakin (dosettes à usage unique) (en cas d'exposition au sang par piqûres ou blessures cutanées)
- Pommade anti brulure



**PAS DE BETADINE, PAS D'ALCOOL**

## Pansements

- Compresses stériles (pour nettoyer et recouvrir les plaies)
- Sparadrap hypoallergénique
- Bandes de différentes largeurs (pour fixer les pansements)
- Coussin hémostatique d'urgence



**Pas de coton sur les plaies**

**Rappel : L'article R. 4224-14 du Code du Travail prévoit :**

« Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours **adapté à la nature des risques** et facilement accessible.

L'emplacement de la pharmacie ou des trousse de secours doit être connu des salariés.

L'article R. 4224-23 : « Ce matériel doit faire l'objet d'une signalisation ».